

# SUBVENTIONS COMMUNALES BUDGET 2025 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

## **CRITERES D'EVALUATION BASÉS SUR L'ANNÉE N-1**

### 1 – Liste des licenciés

Nombre de licenciés adultes : \_\_\_\_\_

Nombre de licenciés jeunes : \_\_\_\_\_

Nombre de dirigeants : \_\_\_\_\_

### 2 – Résultats :

a / Sport individuel type tennis .....:

niveau départemental : \_\_\_\_\_

niveau régional \_\_\_\_\_

niveau national \_\_\_\_\_

b / sport collectif (football, basket .....)

niveau départemental : \_\_\_\_\_

niveau régional \_\_\_\_\_

niveau national \_\_\_\_\_

Seul le niveau le plus élevé est pris en compte

Un seul titre individuel sera pris en compte

Un seul titre par équipe sera pris en compte

### 3 – Entraîneurs :

pour les entraîneurs possédant un brevet d'état ou un diplôme se rapportant à l'activité sportive, veuillez indiquer le nombre d'heures d'entraînement effectué par semaine.

**(un seul entraîneur diplômé pris en compte, photocopie du diplôme)**

### 4 – Frais d'arbitrage :

Faites nous parvenir vos frais d'arbitrage pour la saison 2023-2024

**(justificatifs à fournir)**